



## PROCES-VERBAL NO 02/2021 DE LA SEANCE DU CONSEIL

### COMMUNAL DE LIGNEROLLE DU LUNDI 4 OCTOBRE 2021

Président : M. Yvan Bourgeois

M. le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et de la municipalité et les remercie de leur présence ; il salue tout spécialement Mme Eliane In-Albon, nouvelle municipale. Il salue également M. Maillefer, représentant le journal L'Omnibus.

#### ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Adoption des derniers PV
3. Octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières, avec accord d'un crédit de CHF 100'000.- par cas, pour la législature 2021-2026 - Rapport de la commission de gestion
4. Octroi d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026 - Rapport de la commission de gestion
5. Autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, pour la législature 2021-2026 - Rapport de la commission de gestion
6. Fixation de plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements, pour la législature 2021-2026 - Rapport de la commission de gestion
7. Octroi d'une autorisation générale de statuer sur l'acquisition et la vente de participations dans les sociétés commerciales ou coopératives, pour un montant maximum de CHF 10'000.- par société et législature, pour la législature 2021-2026 - Rapport de la commission de gestion
8. Arrêté d'imposition 2022 - Rapport de la commission de gestion
9. Communications de la municipalité
10. Propositions individuelles.

L'ordre du jour est ainsi accepté à l'unanimité.

#### 1. Appel

Présents : 21

Excusés : 4 : Gaëtan Drezen, Alexandre Gachet, Denis Guillet et Thierry Reymond

Absent : 0

#### 2. Adoption des derniers PV

M. le président ouvre la discussion concernant le procès-verbal de la séance du 31 mai 2021 (2<sup>ème</sup> partie). La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le président ouvre la discussion concernant le procès-verbal de la séance du 5 juin 2021. La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **3. Octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières, avec accord d'un crédit de CHF 100'000.- par cas, pour la législature 2021-2026**

M. Jean-Pierre Blaser, président de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission de gestion et ouvre la discussion.

M. le Syndic :

- Comme spécifié dans le rapport de la commission de gestion, la municipalité a engagé, lors de la dernière législature, une seule fois une dépense d'acquisition pour l'achat à armasuisse des toblerones antichars, situés après l'autoroute en direction de Ballaigues. En effet, la commune avait un droit de préemption et il fallait faire vite, car des associations étaient déjà intéressées.
- Concernant la dernière remarque du rapport de la commission de gestion, la municipalité est tout à fait d'accord d'informer ladite commission si une dépense dépasse CHF 80'000.

M. Charles-Guillaume Nicole : dans le préavis municipal no 3/21, il est mentionné « *L'article 15, chiffre 6 du Règlement du conseil communal* », alors qu'il s'agit de « *L'article 16, chiffre 5 du Règlement du conseil communal* ». De même, dans le préavis no 4/21, il faut modifier « *L'article 15* » par « *L'article 16* ».

M. le Syndic : merci, nous en prenons note.

La parole n'est plus demandée et le rapport de la commission de gestion, avec ses conclusions, concernant l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières, avec accord d'un crédit de CHF 100'000.- par cas, pour la législature 2021-2026, est accepté avec les résultats suivants :

- 21 oui - 0 non - 0 abstention.

La commission de gestion est ainsi déchargée de son mandat.

### **4. Octroi d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026**

M. Jean-Pierre Blaser, président de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission de gestion et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le rapport de la commission de gestion, avec ses conclusions, concernant l'octroi d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026, est accepté avec les résultats suivants :

- 21 oui - 0 non - 0 abstention.

La commission de gestion est ainsi déchargée de son mandat.

### **5. Autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, pour la législature 2021-2026**

M. Jean-Pierre Blaser, président de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission de gestion et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le rapport de la commission de gestion, avec ses conclusions, concernant l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, pour la législature 2021-2026, est accepté avec les résultats suivants :

- 21 oui - 0 non - 0 abstention.

La commission de gestion est ainsi déchargée de son mandat.

## **6. Fixation de plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements, pour la législature 2021-2026**

M. Jean-Pierre Blaser, président de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission de gestion et ouvre la discussion.

M. le Syndic : c'est l'administration cantonale des finances qui demande aux communes de fixer ce plafond d'endettement au début de chaque législature, afin de mettre un frein à l'endettement des communes. Si, par exemple, vous décidiez de fixer ce plafond plus bas, la municipalité pourrait être bloquée en cas d'investissements importants et devrait faire une demande au Conseil d'Etat pour réactualiser le plafond d'endettement. C'est donc un plafond maximum qui vous est demandé, afin que la municipalité bénéficie d'une bonne marge de manœuvre. Il est clair que pour chaque investissement, un préavis est présenté au conseil.

La parole n'est plus demandée et le rapport de la commission de gestion, avec ses conclusions, concernant la fixation de plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements, pour la législature 2021-2026, est accepté avec les résultats suivants :

- 21 oui - 0 non - 0 abstention.

La commission de gestion est ainsi déchargée de son mandat.

## **7. Octroi d'une autorisation générale de statuer sur l'acquisition et la vente de participations dans les sociétés commerciales ou coopératives, pour un montant maximum de CHF 10'000.- par société et législature, pour la législature 2021-2026**

M. Jean-Pierre Blaser, président de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission de gestion et ouvre la discussion.

M. le Syndic : la commune a des participations dans des sociétés telles que VOénergies SA, Romande Energie SA, Abattoirs d'Orbe SA, Télési Dent de Vaulion SA, etc. Les parts sociales de Romande Energie ne valaient pas grand-chose à l'époque et la commune en avait acheté beaucoup ; à un certain moment, elles ont été splittées (donc doublées) et, à l'heure actuelle, ces actions représentent un énorme montant pour notre commune. Pour le moment, nous n'avons pas du tout l'intention de nous libérer de ces parts sociales, mais nous pourrions le faire en cas de nouvel investissement important ou en achetant des supplémentaires. Toutes les communes de la région avaient participé au financement des Abattoirs d'Orbe pour maintenir cette société.

La parole n'est plus demandée et le rapport de la commission de gestion, avec ses conclusions, concernant l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur l'acquisition et la vente de participations dans les sociétés commerciales ou coopératives, pour un montant maximum de CHF 10'000.- par société et législature, pour la législature 2021-2026, est accepté avec les résultats suivants :

- 21 oui - 0 non - 0 abstention.

La commission de gestion est ainsi déchargée de son mandat.

## **8. Arrêté d'imposition 2022**

M. Jean-Pierre Blaser, président de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission de gestion et ouvre la discussion.

M. le Syndic : comme mentionné dans le préavis, la commune présente des comptes positifs depuis 2017. Le point d'impôt fléchit légèrement mais, pour le moment, nous aimerions maintenir le taux à 78.5 en espérant avoir quelques bonnes surprises au niveau du rendement des impôts.

M. Charles-Guillaume Nicole : comment est calculée la valeur du point d'impôt ?

M. le Syndic : pour trouver cette valeur, qui est la base de calcul pour la péréquation, la masse totale des impôts est divisée par le nombre de points, soit 78.5 pour notre commune ; ensuite, ce résultat est divisé par le nombre d'habitants. Le point d'impôt est calculé, afin de pouvoir être comparé avec celui d'autres communes.

La parole n'est plus demandée et le rapport de la commission de gestion, avec ses conclusions, concernant l'arrêté d'imposition 2022, est accepté avec les résultats suivants :

- 21 oui - 0 non - 0 abstention.

La commission de gestion est ainsi déchargée de son mandat.

## **9. Communications de la municipalité**

M. le Syndic donne la parole à chaque municipal(-e) présent(-e).

MM. Frédéric Nicod et Pierre Dumartheray n'ont pas de communication.

M. Alix Michel :

- Vous avez vu que la Route de Ballaigues, le trottoir et le traçage sont faits. Il faudra encore fixer les écriteaux et le matériel a été commandé.
- A la Route de Ballaigues, un lampadaire pend par son fil : l'électricien a été mandaté pour le réparer.
- L'entreprise Blaser Paysagistes (M. Robin Nicole) a été mandatée pour divers travaux d'entretiens d'espaces verts.
- Il avait été demandé de poser un écriteau « passage pour piétons » sur la Place du Village ; nous avons contacté les spécialistes du Canton et il est possible de mettre ces écriteaux bleus « passage pour piétons » uniquement aux passages à piétons. Sur la Place, un passage à piétons n'est pas à l'ordre du jour et nous n'aurions pas l'autorisation de le faire, car il n'y a pas assez de débit de circulation.

Mme Eliane In-Albon :

- L'UAPE compte actuellement 22 enfants au total, dont 18 de Lignerolle, un de La Russille et trois de L'Abergement.
- J'en suis à 96 jours de municipalité et j'y prends plaisir.

M. le Syndic : au nom de la municipalité, je vous remercie d'avoir accepté tous ces préavis qui nous donnent un cadre, mais également une certaine marge de manœuvre pour travailler. Merci pour votre confiance !

## **10. Propositions individuelles**

Mme Marion Bourgeois : quel est l'avenir du tracteur de l'employé communal ? Avez-vous l'intention de le vendre ou est-ce que quelqu'un l'utilise encore ?

M. le Syndic : la municipalité a décidé de faire une année sans employé communal pour voir comment évolueraient les choses. Comme nous l'avons dit auparavant, nous avons mandaté l'entreprise Blaser Paysagistes pour l'entretien des espaces verts, mais aussi Richard pour la déchèterie. L'hiver passé, lorsque notre employé communal était à l'arrêt, c'est un chauffeur qui utilisait notre tracteur pour déneiger le village. Actuellement, nous n'avons encore pas décidé pour le déneigement de cet hiver et le tracteur n'est donc pas à vendre.

Mme Marylin Lambert : j'ai remarqué que la fontaine du Battoir et celle devant chez Stanislas de Froment coulent fort et débordent, alors que d'autres, comme celle sur la Place ou celle à côté de l'église, ont un débit normal.

M. Pierre Dumartheray : nous en prenons note.

Mme Marion Bourgeois : j'ai constaté qu'il y avait un amas de débris autour du chalet dans la forêt en dessus de la croisée de la Bessonnaz ; des cavités sont remplies de toutes sortes de déchets.

M. Frédéric Nicod : nous en prenons note et nous interviendrons.

M. Lionel Favre : une magnifique table a été installée vers le Battoir mais, malheureusement, la peinture s'abîme et il faudrait faire quelque chose avant l'hiver.

M. Alix Michel : la personne qui a fait cette table était sceptique concernant le surfacage à utiliser. C'est vrai que nous avons constaté que le vernis se dégradait énormément et nous allons voir avec un professionnel pour mettre un surfacage adéquat.

Mme Amélie Hautier : il y a bientôt deux ans, j'ai fini mon master d'architecte avec urbanisme ; j'ai fait mon travail de mémoire sur la densification du patrimoine rural, avec comme exemple la commune de Lignerolle, et cela me ferait plaisir de pouvoir le partager avec vous. De plus, je sais qu'il y a un litige entre la commune et le Tribunal fédéral concernant le Pré de la Cave et il serait intéressant de savoir où on en est.

M. le Syndic : ton travail avait été transmis aux membres du conseil. En début d'année, nous avons eu une rencontre avec le Canton et BR+ concernant le plan d'affectation communal et, selon le dernier contact que nous avons eu la semaine passée, le projet avance. Concernant la décision du Tribunal fédéral, vous avez vu le résultat : tout est renvoyé à la commune et nous devons établir notre plan d'affectation ; actuellement, toute nouvelle construction est bloquée dans le village, mais les transformations de bâtiments existants sont toujours possibles. Nous saurons donc si le Pré de la Cave reste en zone à bâtir lorsque le PA aura été établi.

M. Sylvain Werly : est-ce que la cour d'école est considérée comme espace public pendant les heures d'école et de l'UAPE ?

Mme Eliane In-Albon : à ma connaissance, le terrain de foot et la cour d'école sont des lieux publics utilisés également par l'école et l'UAPE. Il doit donc y avoir une cohabitation, pendant les récréations et les activités extérieures de l'UAPE, avec les enfants du village non-scolarisés. Il faut trouver un juste équilibre entre les uns et les autres ; parfois, d'autres enfants participent aux jeux organisés par l'UAPE.

M. Sylvain Werly : donc, pendant les heures de l'UAPE, des parents peuvent y aller avec leurs enfants ? Si l'UAPE n'est pas prioritaire, alors les responsables ne peuvent pas dire « maintenant sortez ».

Mme Eliane In-Albon : l'ASE (assistant socio-éducatif) ne m'a pas signalé de problématique.

M. Sylvain Werly : il y a toujours eu une très bonne cohabitation mais, dernièrement, l'ASE a dit aux autres enfants d'aller jouer ailleurs.

Mme Eliane In-Albon : je vais en parler aux responsables de l'UAPE.

Mme Amélie Hautier : est-ce que la place de jeux pourrait être refaite ?

M. Alix Michel : l'entreprise Blaser va s'occuper du gazon l'année prochaine.

Mme Amélie Hautier : je pensais aux installations ; il n'y a même pas de balançoire.

M. Alix Michel : nous en prenons note. Toutefois, il ne faudrait pas qu'une nouvelle installation empiète sur le terrain de foot, il faut trouver un juste équilibre entre les différents jeux.

Mme Marylin Lambert : concernant l'édicule, je vous remercie pour ce qui a déjà été fait mais, par contre, les toilettes sont toujours fermées pour cause de gel !

M. Frédéric Nicod : nous avons un projet pour refaire l'édicule public et nous allons garder une seule toilette non-générée.

M. Charles-Guillaume Nicole : est-ce que c'est toujours d'actualité d'avoir un site internet pour la commune avec, par exemple, les communications officielles, des informations concernant les sociétés locales, etc. ?

M. Frédéric Nicod : un projet de site avait été élaboré il y a déjà quelques années ; nous l'avons relancé tout récemment et un site sera fait prochainement.

Mme Marion Bourgeois : j'ai vu une information concernant un concept de toiture participative sur la page de présentation de la commune de Lignerolle.

M. le Syndic : c'est peut-être sur le site de l'Union des Communes Vaudoises.

Mme Astrid Goël : j'avais déjà parlé une fois du banc vers la Pierre-à-Glissoire : je trouve dommage car il est difficile d'y accéder ; il faudrait refaire le chemin ou poser quelques marches d'escaliers.

M. Frédéric Nicod : nous en prenons note.

M. le président : la prochaine séance est agendée au lundi 6 décembre.

La parole n'est plus demandée et la séance est levée à 20h55.

Le président :



Yvan Bourgeois

La secrétaire :



Béatrice Petermann

